

Parent séparés éloignement du logement de l un des deux parent

Par bensandra, le 24/01/2016 à 21:40

Bonjour je suis séparé de la mere de la fille depuis quelques année déjà a l eppoque nous vivions dans le pas de Calais puis avons déménager en Savoie et moi après la séparation je suis remonter vivre dans le pas de Calais. J ai ma fille a chaque moitié des vacances scolaires et c est moi qui paoe les frais de voyage. Seulement sa mère a redemenager a Biarritz et je continu a payer les frais de voyage qui sont très couteux a chaque vacances en plus de la penssion alimentaire que je verse tout les mois.seulement la je vient d apprendre qu' elles vont redemenager mais cette foi en corse en sachant que je vie dans le pas de calais les frais vont être encore plus élevée pour moi est ce normal que ce soit moi qui paie tout les voyages? Surtout qu elle n est pas du tout arrangeantes j ai entendu dire que c est celui qui s eloigne qui doit pauer les frais. Si quelqu un peut me renseigner merci beaucoup